

Agenda bloc notes n°5 d'Espaces Marx TMP (Toulouse Midi-Pyrénées)

Aux adhérent(e)s et sympathisant(e)s

fin mars 2011

- du vendredi 18 mars au samedi 2 avril, festival CulturAmérica à Pau de Jean Ortiz : http://festival.cultamerica.free.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=202&Itemid=100095
- Mardi 29 mars, salle du Sénéchal à 20h30, soirée Urgence Climatique Justice Sociale (UCJS) avec Geneviève Azam (Attac) et Sylvain Angerand (Amis de la Terre).
- Mercredi 30 mars, au Bijou à 20h30 et Jeudi 31 mars, à l'Université de Toulouse le Mirail à 12h30 : l'Université Populaire de Toulouse invite 2 philosophes adhérents d'Espaces-Marx, E. Barot et Fayçal Touati, sur "*Marx aujourd'hui : quelles révolutions pour quelles démocraties?*"
- Jeudi 31 mars, l'UTOPIA Toulouse à 20h30 projette "*Le revenu de base*" suivi d'un débat animé par Carole Fabre (Appel pour un revenu de vie) et Frédéric Bosqué (AIRE)
- Samedi 2 avril, place du Capitole à 15h : départ de manif à vélo pour "*Un bateau pour Gaza*"
- Lundi 18 avril, salle de la Commanderie-Osète (rue du Lieut. Colonel Péliissier) à 20h, AG des adhérent(e)s d'Espaces-Marx TMP. Vous pourrez y adhérer pour 25 € (10 € pour les étudiants) et aussi acheter le n° spécial de l'Huma dédié à la Commune.

Espaces-Marx TMP vous invite à signer l'appel des "intellectuels en colère", initié par X. Lambert, J. Ortiz, C. Hoffman, etc. (en ligne sur l'URL <http://9484.lapetition.be/>)

La "semaine" de la pensée marxiste organisée par l'UEC a permis le 2 mars à Bernard Friot de discuter le slogan "*Faisons cotiser le Capital*" entendu lors des dernières manif sur les retraites en répondant à la question "*Faut-il faire cotiser le Capital comme le Travail ?*" :

L'auteur de "*La question des retraites*" a d'abord rappelé que tous les prélèvements sont ponctionnés sur la valeur ajoutée (le PIB de 2000 milliards d'€) : 40% soit 800 milliards alimentent les profits au nom de la propriété lucrative, les propriétaires de titres financiers utilisant leurs prélèvements soit pour investir (400 milliards), soit pour prêter à intérêt (200 milliards) soit enfin pour alimenter leurs dividendes. D'autres prélèvements servent à verser les salaires directs i) des employés du privé occupant un poste de travail qualifié par l'employeur et ii) des fonctionnaires (150 milliards) payés en rapport avec le grade de leur qualification.

Le PIB de	2000 milliards d'€	se décompose
à 40% en	800 milliards d'€	de profits
et	550 milliards de	cotisations
à 60%	500 milliards de	salaires privé
en	150 milliards de	salaires FP

Enfin, 550 milliards de cotisations sociales sont prélevées au nom du salaire socialisé (indirect) pour le versement des pensions de retraite, des dépenses de santé ou des cotisations chômage en cas de "mauvaise santé" de l'entreprise.

Alors, au nom de quoi devrait-on ponctionner le capital (les profits) en le faisant cotiser au même titre que le travail (les salaires) alors que i) la finance ne génère pas de valeur puisque seul le travail en crée en transformant les richesses de la nature, ii) la valeur attribuée au travail (et à la force de travail) l'est sous forme de monnaie et iii) toutes les cotisations sont donc ponctionnées *in fine* sur le travail ? Un titre financier (un profit) n'est pas de la valeur déposée au frigo mais un droit de propriété lucrative. Aussi, pour acheter une boîte ou des marchandises, le titulaire de titres financiers doit les monétiser auprès d'une banque pour déboursier le fric nécessaire à la transaction d'achat, fric qui provient d'un travail monétisé et déposé dans la banque.

Les salariés peuvent tout à fait assurer des productions non marchandes y compris lorsqu'ils sont en arrêt maladie ou accidentés du travail ou en retraite, donc payés à vie : c'est là que réside tout l'enjeu subversif de la pension considérée non comme un "revenu" différé mais comme un salaire continué, libéré de l'employeur et de l'emploi (le travail contraint de Marx).

Entre 1945 et 1995, le taux de cotisation vieillesse est passé de 8 à 26% du salaire brut, croissance qui a accompagné la croissance de la part des pensions (260 milliards d'€ actuellement)

ainsi que celle du PIB. Les 2/3 de ce taux sont payés par l'employeur et font donc partie du salaire versé indirectement : diminuer ces "charges sociales", comme ne cesse de le réclamer le MEDEF, revient donc à diminuer le salaire de l'employé.

Depuis 1995, la hausse de ce taux a été stoppée, signifiant que la croissance du PIB va au seul profit : mais si le taux de cotisation plafonne à 26% pour les salaires > à 1.6 fois le SMIC, il a même baissé jusqu'à 10 % pour les salaires < à 1.6 fois le SMIC ! Ce gel du taux entraîne un déficit des régimes puisque les besoins des pensions augmentent plus que les salaires (argument "démographique" qui ne prend pas en compte le fait que l'accroissement du PIB provient essentiellement de l'augmentation de la productivité du travail).

Quant au taux de remplacement (rapport entre la pension et le dernier salaire net), il est passé de 84% il y a 15 ans à 75% actuellement (alors que la CGT revendiquait 75% du brut).

La question du **revenu différé** sera en 2013 au cœur de la "réforme" systémique proposée par **A. Bozio et T. Piketty**. En évitant de changer tous les 5 ans tel ou tel paramètre (réduction du taux de remplacement, augmentation de l'âge légal de départ en retraite et de la durée de cotisation, etc.), elle est déjà vigoureusement soutenue par tous les "réformateurs" de la gauche libérale (du PS, de Terra Nova et du dernier congrès de la CFDT) et de la droite qui a abandonné l'idée de généraliser la retraite par capitalisation après l'échec de l'épargne retraite anglaise (cf. le rapport **Turner** de 2006). Ce futur régime de comptes individuels "notionnels" (dérivé du système suédois par points) gèlerait le taux de cotisation à 25% du revenu brut, avec un plafond de cotisation d'environ 2 fois le salaire moyen à temps plein : les cotisations, ponctionnées sur les revenus des "actifs", seraient obligatoirement versées à une caisse d'épargne publique. Lorsque le salarié décidera de partir en retraite (ce sera de sa "liberté individuelle"), sa pension sera calculée en actualisant son "épargne" ainsi accumulée et en la divisant par une espérance de vie. Si la répartition et la "solidarité intergénérationnelle" semblent apparemment "sauvées", la porte reste néanmoins ouverte à un complément privé en capitalisation si le salarié "veut" liquider ses droits à pension à 60 ans : toute hausse de l'espérance de vie augmentant le dénominateur de sa pension calculée poussera donc le salarié à retarder "librement" son âge de départ en retraite pour conserver (ou augmenter) le taux de sa pension.

Plutôt que de "taxer les profits", l'affirmation du **salaire continué** vise à l'inverse à généraliser les ponctions sur la valeur ajoutée sous forme : i) de cotisations sociales finançant les dépenses de fonctionnement des services publics gratuits (transports, énergie, enseignement, santé, etc.) et ii) de cotisations salariales qui seraient versées à des caisses de salaire (quelle que soit la situation de l'entreprise). Sa généralisation à 100% du PIB entraînerait la disparition des employeurs donc de l'emploi : nous ne sommes pas des êtres de besoin ayant droit à la "protection sociale", à être "protégés" !

Cette généralisation de la gratuité, donc du secteur non marchand, s'oppose aussi à la "décroissance" qui vise, en revenant au PIB de 1960, à diminuer de 30% la part des richesses produites dans le cadre d'un développement "soutenable" : ce faisant, elle ne touche ni à la propriété lucrative ni au marché du travail, "l'offre" d'emploi restant soumis au bon vouloir des seuls employeurs, donc de "la main invisible" de leur marché. Elle conforte de plus la marchandisation de toutes les activités et la monétisation de nos "revenus" au lieu d'aller vers plus de gratuité. Enfin, on pourrait tout à fait promouvoir une croissance du PIB qui se fasse sans augmenter l'empreinte carbone.

Lors de la crise financière, la position révolutionnaire aurait été, non pas de réclamer la nationalisation des banques véreuses mais de les laisser crever (position qui rejoint celle des ultralibéraux pour qui les renflouer conduirait à augmenter la dette publique) pour les transformer en caisses de dépôt public, les titres financiers n'ayant finalement aucune valeur marchande réelle. Un titre financier (un profit) n'est pas de la valeur déposée au frigo mais un droit de propriété lucrative. A l'instar de Marx qui voyait ce qui pouvait être porteur d'émancipation dans le capitalisme, **Friot** ne se définit pas comme un utopiste mais comme un révolutionnaire du réel.

Pour ne pas déborder d'un recto-verso, la suite au prochain n° 6 de l'agenda bloc notes ...